



Granges, le 27 novembre 2020

COMMUNE DE GRANGES / VSE

## **Convocation**

En raison du contexte sanitaire actuel et dans le but de pouvoir respecter les règles de distanciation sociale, le Conseil communal se voit contraint d'organiser l'assemblée communale à Bossonnens. Dès lors, les citoyennes et citoyens de la commune de Granges (Veveyse) sont convoqués en assemblée communale le **mardi 15 décembre 2020 à 20h00 à la salle de gym de Bossonnens ; des transports seront organisés.**

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2020** (il ne sera pas lu)
- 2. Budget 2021** (il ne sera pas lu)
  - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
    - 2.1.1 Rapport et préavis de la commission financière
    - 2.1.2 Approbation
  - 2.2 Présentation du budget d'investissement
  - 2.3 Digitalisation des documents et archivage
    - 2.3.1 Rapport et préavis de la commission financière
    - 2.3.2 Approbation
  - 2.4 Remplacement du chauffage de l'immeuble de la Croix-Blanche
    - 2.4.1 Rapport et préavis de la commission financière
    - 2.4.2 Approbation
  - 2.5 Projet des améliorations foncières - Présentation
    - 2.5.1 Approbation de l'étape 1
    - 2.5.2 Rapport et préavis de la commission financière
    - 2.5.3 Approbation
  - 2.6 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement
- 3. Présentation de la planification financière 2021 – 2025 et observations de la commission financière**
- 4. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye (VOG)** (ils ne seront pas lus)
  - 4.1 Présentation
  - 4.2 Approbation
- 5. Modification des statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère (AVGG)** (ils ne seront pas lus)
  - 5.1 Présentation
  - 5.2 Approbation

**6. Modification des statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse** (ils ne seront pas lus)

6.1 Présentation

6.2 Approbation

**7. Modification du règlement scolaire** (il ne sera pas lu)

7.1 Présentation

7.2 Approbation

**8. Election d'un membre à la commission d'aménagement**

**9. Divers**

En raison de la situation sanitaire, le Conseil communal ne souhaite pas prolonger l'assemblée communale plus que nécessaire. Dès lors, il est souhaité que les éventuelles remarques, questions ou propositions soient transmises par écrit au secrétariat, jusqu'au vendredi 11 décembre 2020 à 12h00.

Les citoyennes et citoyens qui désirent participer à l'assemblée communale sont priés de s'inscrire, soit par courriel : [admin@granges-veveyse.ch](mailto:admin@granges-veveyse.ch), soit par téléphone au 021/ 947 41 73, jusqu'au vendredi 11 décembre 2020 à 12h00. Pour des raisons d'organisation, les personnes qui ont besoin du transport mis en place doivent obligatoirement s'inscrire jusqu'au vendredi 11 décembre 2020 à 12h00.

Nous vous informons également des règles d'hygiène et de conduite mises en place :

- La distance de 1.5 m entre les personnes sera respectée
- Port du masque obligatoire
- Gel désinfectant à disposition

Le procès-verbal de la dernière assemblée, le budget 2021 et les divers documents en lien avec cette assemblée sont disponibles sur notre site Internet <https://www.granges-veveyse.ch/assemblee-communale-du-15-decembre-2020/>. Ils peuvent aussi être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal